



Les fiches de la formation professionnelle

Filière secteur sportif

Le certificat de spécialisation « encadrement secteur sportif, option multi-activités physiques ou sportives pour tous »

Le certificat de spécialisation « **encadrement secteur sportif, option multi-activités physiques ou sportives pour tous** » (CSE2S MAPS) prépare à l'animation et à l'encadrement d'activités physiques et sportives variées (hors pratiques compétitives et environnements spécifiques), à destination de tous les publics, dans une démarche éducative, inclusive et sécurisée.

Le CSE2S MAPS est ouvert en priorité aux candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel, notamment à ceux qui ont validé l'unité facultative « sensibilisation au secteur sportif » (UF3S).

Modalités de mise en œuvre de la formation

Tout candidat souhaitant s'inscrire doit :

- être titulaire en priorité d'un baccalauréat professionnel obtenu ;
- justifier de la validation des tests d'exigence préalable (TEP) et du premier secours citoyen (PSC) ou équivalent.

La formation au CSE2S MAPS est organisée sur **une année scolaire** et repose sur un volume de 540 heures de formation, complété par 12 semaines de périodes de formation en milieu professionnel.

La formation vise quatre blocs de compétences, conformément au référentiel national :

- conception et mise en œuvre de projets d'animation dans le champ du sport ou de l'animation ;
- valorisation et communication des activités et projets d'une structure ;
- conception, animation et évaluation en sécurité, de séances et de cycles de séances multi-activités ;
- construction et évolution du parcours professionnel dans le secteur sportif.

Le certificat de spécialisation « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » est classé au **niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles**.

La réussite du CSE2S MAPS permet l'obtention d'une carte professionnelle, qui autorise l'exercice du métier d'animateur ou d'éducateur sportif dans une association, un club sportif, au sein de collectivités locales, structures de vacances ou dans le secteur scolaire.

Texte de référence

[Arrêté du 2 décembre 2025 portant création de la spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » de certificat de spécialisation et fixant ses modalités de délivrance](#)